

Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 4 décembre 2018

Délibération n°5

Portant approbation **des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante**

*Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,*

*Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,*

*Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 16 novembre 2018,*

*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'UCP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres représentés : 5

Membres absents et non représentés : 20

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

**Article 1er** : approuve les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante, telles qu'annexées à la présente délibération.

**Article 2e** : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 février 2019

Publié le : 08 avril 2019

## Annexe délibération n°5 CFVU 04.12.18 FSDIE

ASSOCIATIONS	Objet	Lieu	Date	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte
World SC PO	Voyage universitaire post-partiels	Bruxelles	12 et 13 janvier 2019	3 920,00 €	900,00 €	675,00 €	0,00 €
Sunchild	Color Run	Ile de loisirs Cergy	15/03/2019	10 537,00 €	3 545,00 €	3 545,00 €	0,00 €
	Récolte bouchons	Chênes - Saint Martin - Neuville	2018-2019	681,84 €	681,84 €	600,00 €	0,00 €
Alticiades2019	Compétition inter-IUT	ValFréjus	Du 15 au 19 janvier 2019	8 687,43 €	4 745,43 €	2 300,00 €	0,00 €
CMI Phénix	Achat Eco-cup	MDE St Martin	2 fois/mois en 2018-2019	134,64 €	89,60 €	90,00 €	0,00 €
Uni'Vers Nature	Visite aquarium de la Porte Dorée	Paris 12	08/12/2018	107,10 €	62,10 €	62,00 €	0,00 €
	Visite de la Grande Galerie de l'Evolution et de la Galerie de Minéralogie et de Géologie	Paris 5	12/01/2019	58,60 €	36,60 €	37,00 €	0,00 €
				24 126,61 €	10 060,57 €	7 309,00 €	0,00 €
				Total FSDIE			7 309,00 €